



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 2 décembre 2022

**DÉMATÉRIALISATION DE LA DEMANDE D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE  
PAR DÉCRET**

Le ministère de l'Intérieur poursuit sa stratégie de modernisation au bénéfice des usagers étrangers. La dématérialisation des démarches permet notamment :

- de faciliter l'accès au service (site disponible 7 jours sur 7, 24h sur 24),
- de limiter le nombre de passages en préfecture ;
- de moderniser les outils de travail des préfectures ;
- de réduire les délais de traitement des demandes.

A partir de début 2023, les usagers pourront déposer directement leur demande en ligne sur :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Les usagers pourront suivre à tout moment, sur leur compte en ligne, l'avancement de leur demande et répondre à d'éventuelles demandes de complément. Ils ne devront se présenter physiquement qu'à l'occasion de l'entretien d'assimilation et, si la décision est favorable, pour la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française.

Pour les aider dans la constitution de leur dossier, un simulateur est mis à leur disposition sur le site [service-public.fr](https://service-public.fr). Ils pourront accéder à ce service simple et sécurisé depuis leur ordinateur, leur tablette ou leur smartphone.

Si les usagers envisagent de déposer un dossier prochainement, il leur est vivement conseillé d'attendre la mise en place de cette nouvelle procédure.

Toutefois, si une demande a déjà été transmise et qu'ils disposent d'un numéro de dossier attribué ils ne devront pas déposer de nouvelle demande. Cela pourrait retarder le traitement de leur dossier.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

Des dispositifs sont mis en place pour les accompagner :

- Le Centre de Contact Citoyen (CCC) pour toute question, soit via le formulaire de contact en ligne sur le site, soit au numéro 0806 001 620 (appel gratuit depuis un poste fixe ou si le forfait mobile comprend les appels vers un téléphone fixe).
- Les points d'accueil numérique en préfecture où du matériel informatique sera mis à leur disposition s'ils ne sont pas équipés. Des agents seront également présents pour les accompagner dans la prise en main de la télé-procédure.

Pour en savoir plus :

- la nationalité française par décret:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

- la nationalité française par déclaration:

- Par mariage <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2726>
- Par un ascendant de français  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33430>
- Par un frère ou une sœur de français  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33800>

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14

Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex